



MAIRIE DE SAVALOU
DEPARTEMENT DES COLLINES
REPUBLICQUE DU BENIN



N°5K/531 /M/SE/DSI/SA

COMMUNIQUE RADIO-DIFFUSE

(A diffuser du 20 au 22 juillet 2026 en français, mahi et nagot)

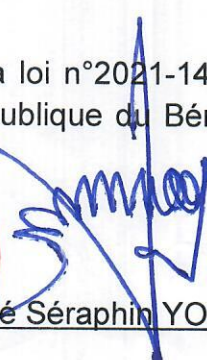
Le Secrétaire exécutif de la mairie porte à la connaissance des populations de la commune de Savalou que le Maire de la commune a convoqué le Conseil communal à la 3^{ème} session ordinaire au titre de l'année 2026. Ladite session aura lieu à la salle de délibération de la Mairie le mercredi 22 juillet 2026 à 08h30.

Les points inscrits à l'ordre du jour de cette session sont libellés comme suit :

- 1- adoption du compte rendu de la 2^{ème} session ordinaire du Conseil communal au titre de l'année 2026 ;
- 2- adoption du rapport d'activités du Conseil de supervision au titre du 2^{ème} trimestre 2026 ;
- 3- débat d'orientation budgétaire ;
- 4- adoption des coûts des prestations sur les affaires funéraires dans la commune de Savalou ;
- 5- autorisation d'érection d'un monument dédié à Dadah GOUMOAN GBAGUIDI 09 au rond-point de Ahossèdo, dans l'arrondissement de Savalou Agbado ;
- 6- adoption du rapport d'activités de la commission des affaires économiques et financières au titre du 2^{ème} trimestre 2026 ;
- 7- adoption du rapport d'activités de la commission des affaires domaniales et environnementales au titre du 2^{ème} trimestre 2026 ;
- 8- adoption du rapport d'activités de la commission des affaires sociales, sportives et culturelles au titre du 2^{ème} trimestre 2026 ;
- 9- adoption du rapport d'activités de la commission de la coopération et des relations avec les institutions au titre du 2^{ème} trimestre 2026 ;
- 10- autorisation de jumelage de la commune de Savalou avec la commune de North Miami aux Etats-Unis d'Amérique ;
- 11- présentation d'une communication sur la veille pastorale ;
- 12- divers.

Il est rappelé aux populations qu'en application de l'article 73 de la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant Code de l'administration territoriale en République du Bénin, les séances du conseil communal sont publiques.




Dokopé Séraphin YOKOSSI